

Souveraineté alimentaire en Biovallée, Drôme

Conférence-débat des XVIII^e Rencontres de Die et de la Biovallée organisées par l'association

["Écologie au quotidien"](#) du 24 janvier au 2 février 2020

Exposé de Pierre Thomé, mardi 28 janvier 2020

Cet exposé fait partie d'une large étude portant sur l'autosuffisance alimentaire et qui a déjà donné lieu à plusieurs rapports : [Rennes, région parisienne](#)... Aujourd'hui, il sera surtout question de la Biovallée.

L'urgence climatique génère de nombreuses interrogations, dont nécessairement celle de quoi va être faite notre nourriture dans les années à venir, là où nous vivons, et plus largement dans le monde. Invariablement elle débouche sur une autre : est-on assuré d'avoir de quoi se nourrir en cas de catastrophes naturelles (tremblement de terre...) ou liées à l'activité humaine (réchauffement climatique, guerre...), les deux pouvant d'ailleurs fort bien se combiner, par exemple séisme+tsunami et accident nucléaire à [Fukushima](#) en 2011. Le récent tremblement de terre (11 nov. 2019) dans la vallée du Rhône d'une [magnitude](#) de 5,4 à son épicentre (noté "fortement ressenti et dégâts légers"), est une sérieuse alerte sur un territoire pourtant considéré géologiquement comme peu instable et comportant plusieurs sites nucléaires. C'est donc de la sécurité civile dans sa plus large définition dont il est question, et plus précisément de l'une de ses composantes : la **sécurité alimentaire**, comment celle-ci est-elle définie ?

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO [agence spécialisée de l'ONU](#) dont le siège est à Rome), lors de plusieurs conférences mondiales de l'alimentation (1974, 1996, 2009), a approuvé la "*Déclaration universelle pour l'élimination définitive de la faim et de la malnutrition*", avec un vaste programme d'action devant favoriser la sécurité et l'autosuffisance alimentaire avec comme définition :

1. pour la sécurité alimentaire, quatre piliers (résumé) :

- **accès** : être en capacité pour toute personne de produire individuellement ou collectivement sa propre alimentation ou (et) d'acheter sa nourriture, ce qui suppose de disposer des moyens pour le faire, en particulier financiers
- **disponibilité** : quantité suffisante d'aliments par autoproduction, importations, stockage, aides...
- **qualité** nutritionnelle et sanitaire des aliments
- **stabilité** : accès permanent à la nourriture, y compris en cas de "choc" naturel, économique, conflictuel, personnel (maladie, chômage...) ...

Il revient aux pouvoirs publics internationaux (FAO, CEE...) et nationaux (État, collectivités territoriales) de prévoir et d'assurer cette sécurité, et en cas de défaillance de leur part, de veiller à ce que les ONG internationales (Action contre la faim, Oxfam, Peuples solidaires...) et locales (Resto du cœur, Banques alimentaires...) puissent exercer leur fonction d'aide dans de bonnes conditions.

En France, doit-on considérer que la sécurité alimentaire devrait être intégrée aux "**Plans communaux de sauvegarde**" ? [loi du 13 août 2004 de "Modernisation de la sécurité civile"] : « [Le PCS](#) est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population » [[Wikipédia](#)].

Voici la réponse du maire d'une petite commune rurale de Saône-et-Loire : « *Les communes rurales établissent un Plan en concertation avec la Préfecture et les Services de l'État. Ce Plan prévoit d'identifier les risques potentiels et l'organisation de diverses mesures permettant de garantir la sécurité des habitants. S'agissant de l'alimentation c'est principalement le problème de la fourniture de l'eau potable qui est évoqué, ainsi que les services mobilisés pour acheminer des aliments en cas de besoin. Rien n'est dit sur la constitution de réserves* » [M D. / 8 fév. 2020



2. **pour l'autosuffisance alimentaire** : "satisfaction de tous les besoins alimentaires d'un pays par la production nationale" (FAO). Si elle n'est pas une condition absolument nécessaire à la sécurité, elle peut grandement la faciliter, en particulier en matière de transports si ceux-ci venaient à faire défaut (manque de carburants par exemple), et bien entendu sous réserve qu'un certain nombre de critères puissent être respectés :

- **choix politiques**
- **périmètre territorial à préciser** : est-ce une commune, une communauté de communes, une région,

ou bien encore un territoire non administratif délimité en commun par des habitants, des associations, des élus... ? Sa définition doit tenir compte du nombre de résidents permanents et de passage

- **climat** favorable à une agriculture polyvalente ; avec le réchauffement climatique ce critère prend de plus en plus d'importance
- **terres arables**, pâturages, semences, eau, en qualité et quantité suffisantes
- **agriculteurs** permanents et saisonniers motivés
- **entreprises** de conditionnement, de transformation et de distribution.

Manifestement ces ambitieuses définitions présentent des limites pour leurs applications. En effet, pour différentes raisons (politiques, économiques, climatiques...), certains pays n'ont pas les moyens d'assurer sécurité et autosuffisance pour l'ensemble de leur population, ce qui d'ailleurs peut aussi concerner des pays riches ; c'est le cas par exemple de l'Arabie saoudite, pays en grande partie désertique qui, par manque de terres arables et d'eau, importe 80% de son alimentation tout en recherchant à autonomiser sa production par l'achat ou la location de milliers d'hectares de terres agricoles principalement en Afrique de l'Est, de l'autosuffisance alimentaire mondialisée en quelque sorte !

Ces définitions peuvent-elles s'appliquer à des territoires plus restreints qu'un pays, par exemple commune, communauté de communes, région, et à quelles conditions ?

Dans cette approche, on ne peut ignorer l'autosuffisance et la possible sécurité issues des jardins potagers privatifs ou sous forme de communs, **tels les jardins partagés et familiaux**, mais cela relève économiquement de la marge : 1 à 3 % de l'alimentation et ne peut donc être projeté comme étant LA solution, sinon à y participer modestement. Donc au-delà de l'intérêt social et culturel que présentent ces pratiques, ma préoccupation, en période de grande incertitude climatique entre autres, est de savoir si l'autosuffisance alimentaire faciliterait l'accès à la nourriture de l'ensemble de la population -- c'est-à-dire sans laissés-pour-compte -- d'un territoire donné, qu'il s'agisse de grandes métropoles ou de territoires plus étendus à faibles densités en population, telle la vallée de la Drôme devenue Biovallée, là où nous sommes réunis aujourd'hui à Die, l'une des "capitales" de l'écologie.

Ainsi cette belle vallée devient l'un des objets de cette étude : disposerait-elle de suffisamment de terres agricoles pour assurer l'autosuffisance alimentaire de sa population permanente, voire de passage ? En fin d'exposé, je ferai brièvement mention à des résultats pour plusieurs métropoles.



Elle est touristique, avec nombre de résidences secondaires, de locations saisonnières et de campings, mais n'ayant pas trouvé de données suffisamment précises à ce sujet, la population temporaire ne sera pas prise en compte dans les calculs.

Une voie ferrée encore en activité serpente tout au long de la vallée mais reste sous la menace permanente d'une [possible fermeture](#).

Pour parcourir la Biovallée par la route les distances sont abordables : dans le sens de la longueur, environ 100 km de Livron à Lus-la-Croix-Haute et en largeur 50 km de Saint-Julien-en-Quint à Gumiane.



Données agricoles

Définition de la surface agricole utilisée ou SAU

Les recensements agricoles par communes ont lieu tous les dix ans, le prochain devrait être effectué en 2020, les données utilisées dans ce document datent de 2010 et sont donc à relativiser, il s'en dégage cependant des tendances qui seront confirmées ou infirmées par le prochain recensement.

Localisation : les données se rapportent aux exploitations agricoles ayant leur siège sur la zone communale considérée, et la SAU d'une commune peut comprendre des terres en propriété ou louées sur d'autres communes. Ce qui explique que la SAU puisse être (rarement) à peu près équivalente à la superficie totale de la commune, en Biovallée c'est le cas pour Ambonil (Val de Drôme). En 2016, Aix-en-Diois et Molières-Glandaz ont fusionné sous le nom de Solaure-en-Diois, leurs données ont été rassemblées.

Exploitation agricole : unité économique qui participe à la production agricole, avec comme dimension : un hectare de superficie agricole utilisée ou 2 000 m² de cultures spécialisées.

La SAU se décompose en :

- **terres labourables** pour productions de : céréales, cultures industrielles, légumes secs et protéagineux, tubercules, légumes de plein champ, plantes aromatiques, jachères...
- **cultures permanentes** : vignes, vergers, lavande, pépinières...
- **toujours en herbe** : prairies naturelles ou semées depuis au moins six ans.

Les forêts propriétés d'exploitations agricoles ne figurent pas dans le calcul de la SAU, de même pour les jardins potagers privés et jardins partagés ou équivalents non déclarés en exploitations agricoles.

E A = exploitation agricole						
Logement occasionnel comprend : résidences secondaires, locations saisonnières						
territoires	Die	Diois	Val de Drôme	Cœur de Drôme	Biovallée	Drôme
superficie en hectares	5 728	130 652	60 017	23 420	214 089	653 000
densité au km ²	80	9	51	65	27	78
population 2016	4 585	11 507	30 844	15 144	57 495	508 006
logements	2 935	9 643	15 382	8 665	33 690	269 000
<i>dont occasionnels</i>	12%	34%	8%	11%	16%	8%
E A 2000	53	588	814	246	1 648	8 893
E A 2010	36	481	556	175	1 212	6 305
<i>écart 2000-2010</i>	-32%	-18%	-32%	-29%	-26%	-28%
SAU 2000	988	28 019	22 463	4 463	54 945	227 200
SAU 2010	769	22 696	19 858	4 233	46 787	194 210
<i>écart 2000-2010</i>	-22%	-19%	-12%	-5%	-15%	-15%

La Biovallée représente un tiers de la superficie du département de la Drôme mais seulement 11 % de la

population. L'absence de grandes villes peut expliquer en partie cet écart.

Le Diois est largement la **Communauté la plus étendue** : 61 % de la Biovallée (*Val de Drôme 28 %*, *Cœur de Drôme 11 %*), alors que sa population ne représente que 20 % (*Val de Drôme 54 %*, *Cœur de Drôme 26 %*). Son relief accidenté et son important boisement en sont sans doute les principales raisons.

La Biovallée étant peu urbanisée (aucune de ses principales villes ne dépasse 10 000 habitants), sa **densité en population** (27 hab au km²) est très inférieure à celle du département (78), seul "Cœur de Drôme" (65) s'en rapproche. Cette faible densité pourrait-être l'une des raisons qui rend cette vallée attractive. La **croissance de la population** a été de 16,2 % en 15 ans (*16,1 % pour le département*), tout particulièrement Val de Drôme (19 %), alors que le Diois a moins progressé (11 %)

Résidences secondaires et locations saisonnières représentent 34% du logement dans le Diois, c'est un résultat élevé ; si ce territoire est certainement attractif pour le tourisme, il est aussi celui qui a perdu le plus de terres cultivables en dix ans (-19%) Qui sont ces résidents secondaires, quel impact ont-ils sur la vie de la vallée ? Questions qui seraient peut-être à approfondir...

Baisse du nombre d'exploitations agricoles et d'hectares en surface agricole

En France environ **un quart des exploitations agricoles ont disparu entre 2000 et 2010**, et la Biovallée n'a pas échappé à cette érosion (-26%) due à de nombreuses causes, l'une étant que les agriculteurs ne trouvent pas toujours de repreneurs pour leur ferme à leur départ en retraite. Le bâti devient alors souvent résidence secondaire ou primaire pour des "néoruraux" non-agriculteurs, et les terres agricoles sont dispersées à la vente quand elles ne sont pas laissées en friches ; à ce sujet l'action d'une commune dans le Finistère est à souligner : *"Une commune bretonne impose l'agriculture bio et paysanne à 400 propriétaires"* [[Reporterre](#) / 27 janv. 2020]

Entre 2000 et 2010, la **perte en SAU** a été plus élevée pour la Drôme (-15 %) et la Biovallée (dont -19 % en Diois) que la moyenne nationale (-6 %). Ces pertes sont surtout provoquées par l'artificialisation des sols, Il n'existe pas actuellement de données centralisées permettant ce calcul au niveau communal ou intercommunal.

Cette érosion s'est-elle arrêtée ou au moins ralentie ? Il faudra attendre début 2021 pour le savoir avec précision, mais le risque en France demeure important en raison de :

- **l'accroissement de la population** : taux moyen annuel de 0,5 % depuis 2009
- **l'artificialisation des sols** : taux moyen annuel de 0,8 %, constant depuis 2010 (il était de 1,3 % entre 1992 et 2009). dont **90 % impactent la surface agricole**. En 2016 les sols artificialisés représentaient 9,3 % de la superficie du territoire [[gouvernement.fr](#)]. Pour la Drôme ce taux serait de 6 % [*Atlas régional de l'occupation des sols en France*, ministère de l'environnement, 2016].
- **la diminution du nombre d'agriculteurs**, généralement insatisfaits de leur condition : faibles revenus, manque de reconnaissance... Entre 2010 et 2016 le nombre d'exploitations agricoles a encore diminué de 11 % soit un taux annuel moyen d'environ 2 % [[Agreste primeur](#) N° 350 juin 2018].
- des **possibles pertes en surface cultivable** du fait du réchauffement climatique et de la montée des mers, impossible à véritablement chiffrer pour l'instant.

Lors des prochaines décennies, si les taux ci-dessus restaient constants, avec une agriculture devenant de plus en plus bio et nécessitant donc plus d'hectares (de l'ordre de +45 % pour du 100 % bio), la superficie agricole en France pourrait devenir insuffisante vers 2070, ce qui semble bien loin... mais qu'est-ce que deux générations dans l'histoire de l'humanité, si ce n'est un léger soupir ?

Quels types de productions agricoles en 2010 dans la Biovallée ?

Définition (Agreste) :

Orientation techno-économique de la commune (OTEC) : production dominante déterminée en fonction de la contribution de chaque surface sur l'ensemble des exploitations agricoles de la commune.

Ces données sont rassemblées dans le tableau suivant en quatre types de production :

- polyculture
- herbivores

- volaille et granivores
- fruits et viticulture

Les trois premiers occupent les terres labourables et en herbage (pâturages et près de fauche), fruits et viticulture occupent des terres dites en culture permanente. La répartition a été faite à partir des grandes tendances par communes recensées par Agreste en 2010.

<i>orientations SAU 2010 (ha) source : Agreste</i>	<i>poly culture</i>	<i>herbivores</i>	<i>volailles granivores</i>	<i>fruits et viticulture</i>	<i>total</i>
Diois <i>% sur total</i>	10 381 46%	10 718 47%	373 2%	1 224 5%	22 696
Cœur de Drôme <i>% sur total</i>	2 830 67%	0	607 14%	796 19%	4 233
Val de Drôme <i>% sur total</i>	10 156 51%	1 894 10%	5 447 27%	2 361 12%	19 858
Bio vallée <i>% sur total</i>	23 367 50%	12 612 27%	6 427 14%	4 381 9%	46 787

La SAU en Biovallée est à 91 % consacrée à des terres labourables et en herbe, résultat proche de la moyenne nationale (90 %), c'est le Diois qui a le taux le plus élevé (95 %). Cette orientation est importante dans la mesure où elle reflète des types de productions agricoles sans préciser toutefois ce qui relève de la polyculture ou de

la monoculture.

La SAU moyenne (38,6 ha) par exploitation agricole de la Biovallée est nettement inférieure à celle de la France métropolitaine (63 ha).

En 2010, la Biovallée consacrait 9 % de la SAU en cultures permanentes (fruits et vigne) ; Drôme = 16 %, France = 4 %.

Prospectives

<i>estimation de la surface agricole (SA) nécessaire pour l'alimentation d'une personne pendant un an</i>		
produits alimentaires	quantité	SA
céréales	60 kg	450 m ²
oléagineux	50 kg	400 m ²
pommes de terre	50 kg	20 m ²
légumes frais	100 kg	50 m ²
légumes secs	30 kg	120 m ²
fruits	60 kg	120 m ²
total origine végétale	350 kg	1160 m²
produits laitiers	60 kg	500 m ²
œufs (moy. 3 par semaine)	10 kg	10 m ²
produits carnés	40 kg	500 m ²
total origine animale	110 kg	1010 m²
jachère + cheminement		330 m ²
total général	460 kg	2500 m²

Pour l'alimentation équilibrée d'une personne quelle serait aujourd'hui la surface en terre cultivable nécessaire pour une production alimentaire tendance bio et en pleine terre pendant un an, à raison d'une moyenne d'un bon kilo par jour de nourriture et en tenant compte des déchets ?

Voici une proposition de grille d'évaluation inspirée par "[Fermes d'avenir](#)" : une surface agricole de ≈1 500 m² serait nécessaire pour assurer l'alimentation végétarienne d'une personne pendant un an, et en non végétarienne 1 000 m² sont ajoutés pour l'élevage (sources : "[La filière laitière française](#)" et "[Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de vie](#)") et avec l'hypothèse d'une baisse de la consommation moyenne en viande de l'ordre de 40 %.

Cette grille présente bien entendu des limites, elle ne tient pas compte en effet des âges, des particularités alimentaires régionales, etc., mais il s'agit d'estimations pour une personne d'âge moyen, aboutissant à des indicateurs moyens modifiables localement.

produits alimentaires	tonnes	S A en ha
céréales	3 450	2 587
oléagineux	2 875	2 300
pommes de terre	2 875	115
légumes frais	5 750	287
légumes secs	1 725	690
fruits	3 450	690
total origine végétale	20 125	6 669
produits laitiers	3 450	2 875
œufs	57	57
produits carnés	2 300	2 875
total origine animale	5 807	5 807
friche + cheminement		1 898
total général	25 932	14 374

En appliquant cette grille à l'ensemble de la population de la Biovallée (57 495 habitants en 2016) **14 374 hectares** de terres agricoles seraient nécessaires pour produire localement et annuellement **25 932 tonnes** de nourriture destinée à la population résidant de façon permanente en Biovallée.

(Par la suite les résultats vont figurer sous l'appellation "étude")

Depuis peu un outil d'évaluation performant vient d'être créé conjointement par [Terre de liens](#), la [Fédération nationale d'agriculture biologique](#) et le bureau d'analyse sociétale [Basic](#) :

[PARCEL](#), d'utilisation aisée, permet de faire varier les critères : plus ou moins de bio ou de viande..., et de procéder à des évaluations par communes, inter-communales, etc., également pour différents groupes de personnes

L'outil Parcel, appliqué à la Biovallée avec des paramètres légèrement différents que ceux de "étude", aboutit à des résultats un peu plus élevés, ce qui donne une fourchette

d'estimations qui introduit des variables intéressantes.

Impact de l'hypothèse autosuffisance alimentaire sur la SAU

Paramètres "étude" : 90% relocalisation de la production (en tenant compte que tout ne peut être cultivé en Biovallée, par exemple riz, café, cacao..., ces aliments doivent donc être importés, mais il est aussi possible de s'en passer !) / en partie bio / baisse conso viande ≈ -40%

Paramètres Parcel : 100% relocalisation / 30% bio / baisse conso viande ≈ -25%

E A = exploitations agricoles / SAU = surface agricole utilisée (2010) S A = surface agricole estimée nécessaire pour autosuffisance						
sources	INSEE et Agreste				étude	Parcel
territoires	superficie en ha	pop 2016	E A 2010	SAU 2010	S A	S A
Die	5 728	4 585	36	769	1 146	1 360
1.Diois	130 652	11 507	481	22 696	2 877	3 414
2.Val de Drôme	60 017	30 844	556	19 858	7 711	8 583
3.Cœur de Drôme	23 420	15 144	175	4 233	3 786	4 207
Bio vallée (1+2+3)	214 089	57 495	1 212	46 787	14 374	16 204
Drôme	653 000	508 006	6 395	194 210	127 002	141 100

Que ce soit dans le cas "étude" ou dans le cas Parcel on note que :

➤ si l'estimation est limitée à Die, la SAU 2010 de cette commune est insuffisante pour envisager l'autosuffisance alimentaire.

➤ en revanche dès que le bornage est étendue à l'une des communautés de communes, les SAU 2010 du Diois et de Val de Drôme seraient amplement suffisantes, pour Cœur de Drôme ce serait plus limite ;

➤ sur l'ensemble Biovallée, la surface agricole estimée utiliserait seulement 31 % de la SAU dans le

cas "étude" et 35 % dans le cas Parcel. Ce qui est également valable pour le département de la Drôme, mais avec des impacts doublés (65 % et 73 %)

La SAU 2010 en Biovallée (46 787 ha), si elle est restée en l'état en 2020 et le resterait au-delà, **pourrait donc permettre d'envisager largement une autosuffisance-sécurité alimentaire pour l'actuelle population** en résidence permanente, si toutefois celle-ci ne progresse pas de façon exponentielle avec l'artificialisation des sols qui en résulterait. Le solde en surface agricole permettrait donc d'assurer une production alimentaire

tant pour les passagers (touristes et autres) que pour l'exportation dans le reste du département et au-delà, ce qui est d'ailleurs déjà le cas (vin, noix...) mais est difficile à évaluer.

Répartition de la surface agricole en Biovallée autosuffisante par grands types de productions

types de productions (en ha)	Bio Vallée en autosuffisance alimentaire			
	sans ha jachère et cheminement			
	étude		Parcel	
légumes	1 093	9%	772	5%
fruits	690	6%	581	4%
céréales	4 887	39%	3 049	19%
élevage	5 807	47%	11 802	73%
total	12 477		16 204	

L'élevage dans l'option Parcel occuperait 73 % de la SA et 47 % dans l'option "étude". La consommation de produits issus de l'élevage bio ou en [AOP](#) (Appellation d'Origine Protégée) demande beaucoup d'hectares en herbage (environ un par tête de bétail bovin). Ce qui souligne l'importance des choix à faire dans les façons de s'alimenter et dans les types de productions, dont certaines seraient sans doute à relocaliser dans la mesure du possible, d'autres à réduire (viande par exemple ?)

Il serait aussi intéressant de pouvoir mesurer la production des jardins partagés familiaux (pour la Drôme : récolte annuelle 25 tonnes sur 18 ha ; source [Le Passe Jardins](#))

On peut comparer ces résultats avec ceux des orientations de la SAU 2010 (tableau page 6) et observer avec prudence que ce qui se faisait en 2010, n'est pas très éloigné de ces prévisions.

Quelques ordres de grandeur en France

mns = millions	Pop	dens. au km ²	SAU ha	S A étude ha	S A Parcel ha
France	67 mns	100	28,8 mns	16,7 mns	17,9 mns
Paris	2,2 mns	20 755	20	550 000	664 400
Rhône y.c. métropole	1,8 mns	566	139 000	460 825	574 400
dont Lyon ville	520 000	10 780	120	130 000	162 500
Drôme	508 000	78	194 210	127 000	141 100
dont Valence	63 700	1 737	1 450	15 925	17 300
dont Bio Vallée	57 495	27	46 787	14 374	16 204

C'est une évidence mais à rappeler : plus la densité en population au km² est importante, plus un projet d'autosuffisance alimentaire par relocalisation de la production agricole est du domaine de l'impossible, même pas de l'utopie ; jardins partagés, fermes urbaines, terrasses végétalisées..., sont certainement de belles réalisations mais sans commune mesure avec la réalité des besoins de toute une population urbaine.

Ainsi pour Paris où ce [même type d'étude a été réalisé](#) (sans l'option Parcel), la production alimentaire intramuros ne peut être qu'infinitésimale, il est donc nécessaire de projeter d'étendre le territoire d'autosuffisance d'abord à l'Île-de-France : 12 millions d'habitants et 593 100 ha de SAU, nettement insuffisante, car la S-A nécessaire en autosuffisance serait de 4,2 millions ha ; ensuite au Bassin Seine-Normandie, historiquement "nourricier" de la région parisienne : 17 millions d'habitants, 5,7 millions ha de SAU (dont 3,3 millions actuellement consacrés à la production de céréales et d'oléagineux destinés à l'exportation), le besoin estimé en S-A pour autosuffisance serait alors de 5,9 millions ha, ce qui se rapproche nettement de la SAU 2010 et permettrait d'envisager l'autosuffisance, mais dans un rayon moyen de 280 km autour de Paris et à condition, entre autres, de remettre en cause les monocultures !

Paris "[capitale agricole](#)" ? Rennes "[ville nourricière](#) en route vers l'autosuffisance alimentaire de la ville" ? Voilà de beaux et vastes projets aux intentions louables, mais aussi aux effets d'annonce avec une [bonne dose d'illusion](#), car ne posant pas les limites territoriales d'une relocalisation permettant de parvenir réellement aux objectifs que se donnent ces villes.



Plutôt éloignées des soucis alimentaires des grandes métropoles, la Drôme, et encore plus la Biovallée, sont actuellement dans une situation privilégiée du fait de leur faible densité en population et de la surface que ces deux territoires consacrent encore à l'agriculture. Conditions, entre autres, favorables à une orientation vers une autosuffisance-sécurité alimentaire relocalisée au maximum dans un faible rayon géographique, sans pour autant entraver la possibilité maîtrisée de productions exportables (vins, fruits...)

Commentaires et interrogations

La Biovallée présente actuellement de nombreux atouts (eau, bonnes terres, forêts, climat, polyculture, motivations de nombreux habitants...) pour le développement d'une économie agricole territorialisée :

- tendant vers l'autosuffisance alimentaire
- orientée vers le bio
- rapprochant producteurs et consommateurs
- réduisant les transports
- permettant à des agriculteurs et des agricultrices de s'installer et de vivre décemment.

Toutefois le développement de cette orientation, déjà amorcée depuis plusieurs années (la Drôme est le département le plus bio de France) pourrait rencontrer de sérieux obstacles :

- **le non-renouvellement de la population paysanne.** Comment assurer des conditions de travail et des revenus permettant aux agriculteurs de vivre de façon satisfaisante et d'être reconnus dans le rôle prépondérant qu'ils exercent dans un pays ? Quelles perspectives pour l'emploi agricole ?
- **l'accroissement constant de la population** en résidence permanente et de passage (tourisme). Quelles seraient les limites à fixer ? Est-il possible de mesurer l'impact des résidences secondaires ?
- **la chaleur et la sécheresse.** La question du climat est certes planétaire, mais l'action locale n'est pas pour autant négligeable : quelles actions existent et qu'est-ce qui serait à développer ? Bilan carbone de la vallée ?
- **le manque d'eau.** La rivière Drôme, depuis le col de Carabès où elle prend sa source, traverse la vallée sur toute sa longueur et fournit en eau de nombreuses exploitations agricoles, mais « *la Drôme et ses affluents connaissent des étiages sévères en période estivale. La totalité du bassin-versant est classée en Zone de Répartition des Eaux depuis 2010. Cela signifie qu'il y a une insuffisance quantitative des ressources en eau récurrente par rapport aux besoins.* » [Syndicat mixte de la rivière Drôme | [SMRD](#)]. *“L'eau, bien commun : saurons-nous être sage ?* titrait cet organisme pour une réunion publique... Existe-t-il des cultures économes en eau ?

Autres questions :

- Quelle part pour l'alimentation carnée ?
- Dans le domaine alimentaire, peut-on mesurer ce que la Biovallée exporte, vers où ? et importe, d'où ?
- développement de la traction animale, pour quels usages ?
- Comment faire évoluer les habitudes alimentaires ?
- comment réguler la propriété foncière agricole ? Droits d'usage des terrains communaux ?

Comment ces interrogations et d'autres qui viendront certainement, pourraient-elles être abordées ? La première condition est sans doute que les différents acteurs de la Biovallée s'en emparent ou continuent à le faire. Les façons de les traiter sont nombreuses : communale, inter-communale, associative... Citons par exemple les PAT **“Projets alimentaires territoriaux”** qui « *ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Issus de la “Loi d'avenir pour l'agriculture et l'alimentation” qui encourage leur développement depuis 2014. Ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.)* ». [[Alim'agri, ministère de l'agriculture et de l'alimentation](#) / 2018]

Pierre Thomé, 28 janvier 2020

chercheur indépendant / pat.thome@orange.fr